Direction de la Communication

Autorisation de publication générale

(article 9 du Code civil)

Je, soussigné, Mme ou M. [1] , autorise la ville de Garges-lès-Gonesse, conformément aux dispositions de l'article 9 du Code civil relatif au droit au respect de sa vie privée, à diffuser les photographies sur lesquelles je suis reconnaissable ou prise dans le cadre du concours photo 2015.

J'accepte la diffusion de ces photos et vidéos sur les supports suivants : www.villedegarges.fr, sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Youtube, Dailymotion et Google + officiels de la ville de Garges, sur les bornes vidéos diffusées dans les équipements municipaux, sur un DVD édité par la municipalité à l'occasion de vœux 2015, sur la carte de vœux 2015, dans les journaux d'information municipale « Garges L'Hebdo », « Garges Mag » ou le magazine des retraités Générations, ainsi que sur les supports d'affichage gérés par l'entreprise Decaux présents sur le territoire communal.

Cette autorisation est valable à compter de la date de signature du présent document, et ce pour une période indéterminée.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m'adressant à la direction de la communication de la ville au 01 34 53 32 67.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux indiqués ci-avant.

Fait le 2015, à Garges-lès-Gonesse.

[1] Indiquez votre nom et votre ou vos prénoms

Mentions obligatoires :

Adresse :
.....
.....
.....

Téléphone :